



## **COMPTE RENDU CAP L N°2 et N°3 DU 15/02/2013 Mouvement local C et B du 01/04/2013 (Filière Gestion Publique)**

Le 15 février 2013 se sont tenues les CAP L d'affectation des cadres B et C de la filière gestion publique (FGP) pour le mouvement du 1 avril 2013.

En préambule, nous avons lu notre déclaration liminaire rappelant que les nouvelles suppressions d'emplois aggravaient encore les conditions de vie au travail dès lors que toutes les demandes de mutations restaient, au projet, insatisfaites y compris la demande en stock prioritaire (c'est à dire demandée avant le 01/01/2012)

La Direction qui se refuse à tout commentaire concernant la politique de l'emploi menée par la Centrale, indique que le projet reste en l'état, c'est à dire aucune possibilité de satisfaire les demandes.

La Direction indique également que le message envoyée le 25/01/2013 aux agents de catégories B et C de la filière gestion publique indiquant que « deux postes pourraient être proposés à partir du 1er avril 2013 sur les postes de la Trésorerie de LARAGNE (compensation de temps partiel) et de TALLARD (compensation de temps partiel) » était une maladresse. En définitive personne ne bouge, même l'agent qui avait demandé un de ces deux postes.

La situation catastrophique de Veynes, qui explique que l'agent de Veynes n'a obtenu aucune satisfaction, est évoquée. La Direction a pour ce cas, pris en compte les nécessités de service au détriment de l'agent.

La Direction qui semble découvrir l'ampleur du désastre précise qu'elle réclame des moyens à la Centrale et qu'elle met tout en œuvre pour que les missions soient assurées, qu'il n'est pas dans son intérêt qu'un Poste soit « sinistré ».

Elle indique au passage 2 recrutements de travailleurs handicapés : 1 C (Filière Fiscale) à Briançon, 1 A (filière gestion publique) à Gap.

Elle annonce également la création en 2014 d'un poste spécifique sur Briançon pour la filière fiscale (un poste spécifique sous entend un appel à candidature et implique une obligation de rester au minimum 2 ans sur la résidence).

Nous avons demandé comment étaient décidées les affectations des recrutements contractuels handicapés et notamment l'affectation d'une personne à la DDFIP plutôt que sur une résidence peu demandée et/ou avec beaucoup de turn-over comme Veynes par exemple, la Direction répond qu'au moment du recrutement, la situation de Veynes ne le nécessitait pas et que la DDFIP est aussi en sous effectif notamment compte tenu du renfort qu'il faut apporter à Veynes.

En résumé Veynes n'est pas un poste qui mériterait un recrutement spécifique permettant de stabiliser les effectifs mais la DDFIP qui envoie des renfort sur ce même poste oui. Où est la logique ??

La Direction explique qu'elle ne peut pas tout anticiper (congés maladies, difficultés diverses de gestion des recrutements contractuels...). Elle ne peut faire autrement que reconnaître que la situation est grave mais assure explorer toutes les pistes qui pourraient permettre de l'améliorer. (travail à distance des ERD/EDD, transferts de tâches...).

Les suppressions d'emplois et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau et mettent à mal la pérennité de plusieurs structures.

Force est de constater que de nombreux services sont en souffrance, ces postes en difficulté, de fait, perdent toute attractivité au regard des demandes de mutation, c'est le cas notamment des centres des finances publiques situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

La CGT Finances Publiques tire la sonnette d'alarme depuis des années sur les multiples suppressions d'emplois qui ont généré une telle situation, les élus CGT Finances Publiques 05 ont donc voté contre ce mouvement.